



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :

M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie, des finances et
de l'intégration sociale

☎ 032 886 43 99 📱 078 892 14 16

Un budget relativement bon qui ne fait pas oublier plusieurs inquiétudes

Madame, Monsieur,

Avec 512'400 francs de déficit pour des charges cumulées de 72,5 millions de francs, le budget 2014 de la Commune de Val-de-Travers s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Sans la part communale à la recapitalisation de Prévoyance.ne, les prévisions s'afficheraient même dans le noir. Compte tenu de l'augmentation générale des charges et des menaces liées à la réforme de la péréquation intercommunale, les perspectives à moyen terme n'en restent pas moins difficiles pour Val-de-Travers.

Lourde recapitalisation

Se montant à 3,939 millions de francs, la contribution de Val-de-Travers à l'assainissement de Prévoyance.ne déploie ses effets sur le prochain budget et explique pour moitié la hausse des charges, de plus de 8 millions par rapport à l'exercice précédent. La constitution d'une réserve de 3 millions de francs au bouclage des comptes 2012 permet heureusement d'atténuer l'impact de cette recapitalisation.

Charges et effectifs en hausse

Si aucun report de charges du Canton ne vient cette fois grever le budget communal, l'évolution des dépenses dans plusieurs domaines sur lesquels la commune n'a que peu de prise – social, santé, sécurité,



éducation - alourdit les comptes de fonctionnement. Le budget 2014 contient également plusieurs charges ponctuelles en matière d'infrastructures notamment, ainsi que certains ajustements d'effectifs au sein de plusieurs services.

Depuis sa naissance, Val-de-Travers s'est montré particulièrement vigilante dans la maîtrise de ses charges de personnel, demandant de grands efforts à ses collaborateurs. Il convient aujourd'hui d'être attentif à certaines situations critiques et de permettre à Val-de-Travers d'assumer correctement ses prestations de base.

En cohérence avec le programme de législature, il importe aussi de miser sur l'avenir et de développer, sans verser dans la démesure, nos structures d'accueil, atout important dans la valorisation et le développement de la région.

Revenus prometteurs, mais toujours insuffisants

Le budget 2014 est également marqué par une hausse spectaculaire des revenus, qu'il s'agit de placer dans leur contexte. Ce budget intègre en effet le projet d'harmonisation de la clé de répartition des principaux impôts. Or si celle-ci freine l'évolution des revenus fiscaux des personnes morales et réduit la part de l'impôt des frontaliers, elle augmente fortement celle des personnes physiques.

Conséquence de l'amélioration de nos ressources: pour la première fois depuis l'introduction de la péréquation verticale, Val-de-Travers ne se trouve plus parmi les bénéficiaires. Notre commune reste néanmoins tributaire de la péréquation horizontale, pour un montant de 5,62 millions de francs. Aussi la révision en cours de cet outil garant de la cohésion cantonal, qui produirait ses effets dès 2015, représente-t-elle un enjeu majeur pour notre collectivité.

Efforts de développement à intensifier

Quand bien même le résultat final projeté pour l'exercice à venir peut être considéré comme relativement bon, il s'avère nécessaire de garder en vue les réformes et réflexions en cours. Péréquation horizontale, harmonisation des impôts, imposition des personnes physiques: difficile de se projeter à long terme quand tant d'inconnues subsistent et que le contexte économique qui nous entoure reste incertain.

La planification financière quadriennale se veut ainsi prudente quant à l'évolution des revenus, qui peinera à compenser celle des charges. Si les résultats projetés sont meilleurs que ceux de la planification financière accompagnant le précédent budget, ils restent préoccupants et une phase délicate est à prévoir pour les exercices 2015 et 2016.

L'effort de notre collectivité pour valoriser son potentiel industriel mérite ici d'être rappelé, tout comme celui d'investir dans des projets de développement démographique. Ce n'est qu'en maintenant une politique volontariste et ambitieuse que Val-de-Travers pourra poursuivre son grand rêve d'avenir.

Val-de-Travers, le 27 novembre 2013

LE CONSEIL COMMUNAL

